

# BILLETTERA

## ATTESTATION INDIVIDUELLE DE CONFORMITÉ

Logiciel de Caisse Sécurisé - Norme NF525

Conformément à l'article 286, I-3° bis du Code Général des Impôts

### VOLET 1 - ATTESTATION DE L'ÉDITEUR

#### Identification de l'éditeur

Raison sociale	<b>SAS STAGEMOTION</b>
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Siège social	30 B Rue Anatole France, 78350 Jouy-en-Josas, France
SIREN	813 664 182
SIRET	813 664 182 00025
N° TVA	FR71813664182
Intracommunautaire	
Représentant légal	<b>Maxime COMBES</b>

#### Identification du logiciel

<b>Nom commercial</b>	<b>Billettera - Module Encaissement</b>
<b>Type</b>	Logiciel de billetterie et système de caisse en ligne (SaaS)
<b>Version</b>	<b>3.0</b>
<b>Date de mise sur le marché</b>	1er janvier 2023
<b>Site internet</b>	<a href="https://billettera.com">https://billettera.com</a>

## Attestation de conformité

Je soussigné, **Maxime COMBES**, représentant légal de la société **SAS STAGEMOTION**, éditeur du logiciel **Billettera - Module Encaissement**, atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du **1er janvier 2023**, dans sa version **3.0**, satisfait aux conditions d'**inaltérabilité**, de **sécurisation**, de **conservation** et d'**archivage** des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au **3° bis du I de l'article 286 du Code Général des Impôts**.

## Détail des conditions respectées

### 1. Inaltérabilité des données

Le logiciel enregistre toutes les données relatives aux règlements (ventes, annulations, modifications) de manière chronologique et irréversible. Toute opération est horodatée et tracée. Les modifications ou annulations sont enregistrées sans effacement des données d'origine et sont immédiatement

identifiables.

## 2. Sécurisation des données

Le logiciel sécurise les données d'origine, toutes les modifications éventuelles et les pièces justificatives émises (tickets, factures). Un système de chaînage cryptographique garantit l'intégrité des enregistrements et permet de détecter toute tentative de modification frauduleuse.

## 3. Conservation des données

Le logiciel permet le calcul et l'enregistrement des données cumulatives et récapitulatives dans le cadre de clôtures journalières, mensuelles et annuelles. Les données sont conservées pendant une durée minimale de 6 ans conformément aux obligations fiscales.

## 4. Archivage des données

Le logiciel permet d'archiver les données enregistrées selon une périodicité au maximum annuelle, afin de figer les données et leur donner date certaine. Les archives sont stockées de manière sécurisée et peuvent être restituées dans un format lisible et exploitable par l'administration fiscale.

### AVERTISSEMENT LÉGAL

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de **3 ans d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende** (Code pénal, article 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

Fait à Jouy-en-Josas, le 01/12/2025

**Pour SAS STAGEMOTION**

Maxime COMBES

Représentant légal

